

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 25 juin 2026
Date d'affichage 25 juin 2026

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 27
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20260701-CM2607-DEL33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE PREMIER JUILLET à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; M. Éric PAPILLON ; Mme Sophie DOLLON ; M. Laurent PHILIBERT ; Mme Céline PELLETIER ; M. Thierry RENVOIZÉ ; M. Jean de FONTANGES ; Mme Sylvie LEMOINE ; M. Emmanuel BOIS ; M. Franck POTAUFEUX ; M. Éric VAUJOIE ; M. Dominique MORANCÉ ; M. Lionel COURTEMANCHE ; M. Michaël LEBLANC ; Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ; Mme Stéphanie BRAULT ; Mme Caroline LALOIT ; M. Christophe BISI ; Mme Audrey MAMONTEIL ; Mme Christelle POURCEAU ; Mme Caroline LERAT ; M. Matthieu LEDUC ; Mme Julie BIBARD ; Mme Aurélia PARISOT ; M. Sébastien PELLERIN ; M. Alexis GITS.

Excusée :

Mme Olivia GUEUGNOT (Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)

Mme Angélique GOURAUD (Pouvoir donné à M. Alexis GITS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

Mme Stéphanie BRAULT a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du Maire.

CONSIDÉRANT qu'une décision modificative du budget Assainissement est proposée à l'approbation des membres de l'assemblée afin d'ajuster les prévisions budgétaires.

FONCTIONNEMENT					
Article	Intitulé	BP 2026		Montant DM	Budget actualisé 2026
63713	Redevance performance système assainissement collectif	5 000 €	+	40 000 €	45 000 €
TOTAL DEPENSES				40 000 €	

FONCTIONNEMENT					
Article	Intitulé	BP 2026		Montant DM	Budget actualisé 2026
70611	Redevance d'assainissement collectif	540 410 €	+	40 000 €	580 410 €
TOTAL RECETTES				40 000 €	

CONSIDÉRANT qu'au regard de cette décision modificative n° 1, le budget Assainissement 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	BP 2026	DM n°1	BP 2026 actualisé
Section de fonctionnement	552 000 €	40 000 €	592 000 €
Section d'investissement	2 280 500 €	0 €	2 280 500 €

Après avoir délibéré ;

- **APPROUVE** conformément au détail ci-dessus, les modifications budgétaires de la décision modificative n° 1 du Budget Assainissement 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document visant au bon déroulement de cette opération.

Adopté à l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

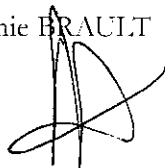
Voix contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

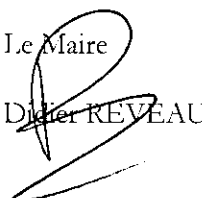
Le Secrétaire de séance

Stéphanie BRAULT



Le Maire

Didier REVEAU



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.